



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
6 mars 2015  
Français  
Original : anglais

---

### Rapport spécial du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

#### I. Introduction

1. Dans sa résolution 2148 (2014) du 3 avril 2014, le Conseil de sécurité a approuvé les conclusions de l'examen stratégique présenté dans le Rapport spécial du Secrétaire général en date du 25 février 2014 (S/2014/138). L'examen a permis de recenser trois priorités stratégiques pour l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour :

a) La médiation entre le Gouvernement soudanais et les mouvements armés non signataires, sur la base du Document de Doha pour la paix au Darfour, en tenant compte des transformations en cours au niveau national;

b) La protection des civils, la facilitation de l'aide humanitaire et la sûreté et la sécurité du personnel humanitaire;

c) En collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, l'appui à la médiation des conflits intercommunautaires, notamment par des mesures visant à éliminer leur causes profondes.

2. L'examen a également permis de déterminer les trois principales difficultés qui empêchent la mission d'exécuter efficacement son mandat :

a) La coopération et le partenariat avec le Gouvernement;

b) D'importants déficits dans les capacités de plusieurs unités de police et contingents;

c) La nécessité d'améliorer les structures de coordination et d'intégration au sein de la mission et entre la mission et l'équipe de pays des Nations Unies.

3. Le présent rapport est présenté en application du paragraphe 7 de la résolution 2173 (2014) du Conseil, dans lequel celui-ci m'a prié de conduire, en concertation étroite avec l'Union africaine, une analyse des conclusions de l'examen de la MINUAD, y compris des résultats obtenus dans le cadre des priorités stratégiques révisées, des progrès faits pour ce qui est de relever les défis auxquels la mission doit faire face, tels que mis en évidence par l'examen, tout fait nouveau significatif concernant la situation au Darfour et ses conséquences pour le mandat et les attributions de la Mission, et une feuille de route en vue du transfert des tâches pour lesquelles l'équipe de pays offre un avantage comparatif, en tenant compte des contributions des donateurs et autres acteurs concernés. Le présent rapport formule,



en outre, des recommandations sur le futur mandat, la composition, la configuration et la stratégie de désengagement de la MINUAD, ainsi que sur ses relations avec d'autres acteurs du système des Nations Unies au Darfour et au Soudan.

## **II. Principaux progrès accomplis dans la réalisation des trois objectifs stratégiques prioritaires**

### **A. Processus de paix sans exclusive**

4. Les efforts en faveur du processus de paix sans exclusive ont été déployés sur deux volets : l'action menée par le Représentant spécial conjoint de l'Union africaine et des Nations Unies/Médiateur en chef conjoint pour encourager les parties en présence à entrer en négociations directes et l'action de la MINUAD dans son rôle de facilitateur de l'application du Document de Doha pour la paix au Darfour.

#### **Médiation de haut niveau**

5. Le Représentant spécial conjoint/Médiateur en chef conjoint s'est employé à encourager le Gouvernement et les groupes armés non signataires à entrer en négociations directes malgré la persistance de leurs différends. Les groupes armés ont continué de demander instamment le lancement d'un processus national global afin de surmonter les problèmes politiques du Soudan et d'insister pour entrer en pourparlers directs avec le Front révolutionnaire soudanais. Pour sa part, le Gouvernement a insisté pour que le Document de Doha constitue le seul cadre des pourparlers avec les mouvements armés du Darfour et refusé de négocier conjointement avec le Front révolutionnaire soudanais. Pendant le premier semestre 2014, le Représentant spécial conjoint/Médiateur en chef conjoint a dialogué séparément avec les parties, exhortant les mouvements non signataires à entrer, sans conditions, dans le processus de paix sur la base du Document de Doha et le Gouvernement à instaurer un climat propice au règlement des conflits au Soudan.

6. Ces entretiens ont eu lieu dans un contexte marqué par l'annonce faite le 27 janvier 2014 par le Président Omer Hassan A. el-Béchar qu'il entamait un dialogue national ouvert à tous sur la réforme politique et économique et la démocratisation. Dans un accord (Déclaration de Paris) signé le 8 août 2014 à Paris avec le Parti de l'Oumma, le Front révolutionnaire s'est déclaré prêt à cesser les hostilités pour assurer la crédibilité du dialogue national.

7. À la suite d'une réunion tenue le 18 août 2014 à Khartoum entre le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, l'Envoyé spécial de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) pour le Soudan, mon Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud et le Représentant spécial conjoint/Médiateur en chef conjoint, il a été convenu que du fait de la portée de son mandat, le Groupe de mise en œuvre serait le mieux placé pour encourager les mouvements armés soudanais à participer au dialogue national et pour faciliter leur participation; que des pourparlers préalables et des activités de renforcement de la confiance étaient essentiels pour rapprocher les parties; que le Document de Doha devait continuer de définir le cadre d'action pour l'élimination des causes profondes du conflit au Darfour; et que les pourparlers directs entre les parties commenceraient en septembre 2014 afin qu'elles puissent favoriser le progrès du dialogue national (voir S/2014/852, par. 36).

8. En conséquence, le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, le Représentant spécial conjoint/Médiateur en chef conjoint et les Envoyés spéciaux des Nations Unies et de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) ont tenu, du 30 août au 3 septembre, une série de réunions avec les dirigeants de la faction Gibril Ibrahim du Mouvement justice et égalité (MJE), des factions Abdul Wahid (ALS-AW) et Minni Minawi (ALS-MM) de l'Armée de libération du Soudan du Front Est, du Mouvement populaire de libération du Soudan-Nord (SPLM-N) et des représentants du Parti de l'Oumma et du Parti de l'union démocratique afin d'étudier les modalités de leur participation au dialogue national. Les pourparlers organisés le 4 septembre 2014 par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine entre des représentants du Comité préparatoire du dialogue national (composé de représentants du Parti du congrès national, de l'opposition politique et du groupe de la Déclaration de Paris) ont débouché sur un accord concernant les premiers pourparlers sur la cessation des hostilités que le Groupe de mise en œuvre faciliterait entre le Gouvernement et les groupes armés du Darfour et des deux régions selon deux voies de négociations parallèles (« un processus-deux voies »). Il a aussi été convenu que le Groupe de mise en œuvre faciliterait les pourparlers préparatoires concernant la procédure à suivre pour le dialogue national (ibid., par. 37 et 38).

9. Peu de progrès ont été réalisés depuis lors. Après quelques retards, le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine a organisé des pourparlers directs entre le Gouvernement, l'ALS-MM et la faction Gibril Ibrahim (MJE), le 23 novembre 2014 à Addis-Abeba. Malgré les efforts pour inclure tous les groupes rebelles non signataires, l'ALS-AW a décidé de ne pas participer à cette série de pourparlers au cours desquels le Gouvernement a réaffirmé qu'il ne rouvrirait pas de négociations concernant le Document de Doha et les mouvements armés ont déclaré qu'ils n'étaient nullement tenus de respecter ses dispositions. Le 26 novembre 2014, le Groupe de mise en œuvre a proposé d'inscrire les arrangements en matière de sécurité, les questions politiques, les questions humanitaires, le rapport entre les pourparlers en cours et le dialogue, ainsi que la méthode globale de travail à l'ordre du jour. Le Gouvernement a refusé d'inscrire les questions humanitaires comme point à part entière, tandis que les mouvements armés ont insisté sur l'inscription de ce point et proposé d'ajouter d'autres questions, comme le développement, les terres et la réconciliation. Face à ce désaccord, le Groupe de mise en œuvre a repoussé les pourparlers au 30 novembre 2014, afin de donner à chaque partie le temps de consulter ses partisans au sujet du projet d'accord-cadre.

10. Par la suite, l'opposition politique et l'opposition armée du Soudan, y compris les mouvements armés du Darfour, ont adopté, le 3 décembre à Addis-Abeba, une déclaration commune intitulée le « Sudan Call » (l'Appel du Soudan), s'engageant à parvenir à une solution globale, à commencer par la cessation des hostilités, afin de régler les conflits au Darfour et dans les deux régions et d'établir des mécanismes qui permettraient soit de déclencher un soulèvement populaire soit de parvenir à une solution politique globale, afin de démanteler le régime monopartite de Khartoum.

11. Comme la situation demeurait dans une impasse, le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, le Représentant spécial conjoint/Médiateur en chef conjoint par intérim et mon Envoyé spécial se sont rendus à Khartoum en janvier 2015 pour rechercher avec le Gouvernement et les acteurs de l'opposition les moyens de relancer les négociations. Ils se sont également rendus à Doha,

N'Djamena et Addis-Abeba pour informer les dirigeants régionaux du processus et solliciter leur appui.

### **Mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour**

12. La mise en œuvre du Document de Doha n'a que légèrement avancé en 2014. Dans le cadre des arrangements de sécurité définitifs, le Gouvernement soudanais et le Mouvement pour la libération et la justice (MLJ) ont convenu, en février 2014, d'intégrer trois bataillons d'ex-combattants du MLJ aux forces armées et aux services de police soudanais. En décembre 2014, la Commission d'application des dispositions relatives à la sécurité au Darfour a commencé l'intégration de 4 664 ex-combattants du MLJ au Darfour méridional et oriental; l'intégration de combattants du MLJ au Darfour occidental a commencé début février 2015. En août 2014, la Commission avait déjà commencé l'intégration de 1 350 ex-combattants du MJE dans les forces armées soudanaises. En novembre 2014, en collaboration avec le Programme alimentaire mondial (PAM) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) a fourni un appui technique et logistique à la Commission soudanaise pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration en vue de démobiliser 534 ex-combattants du MJE à Tourba (Darfour septentrional).

13. Le MJE, qui avait adhéré au Document de Doha en avril 2013, s'est occupé en 2014 des modalités de partage des pouvoirs. D'autres institutions importantes, comme le Groupe d'experts auprès de la Commission des services judiciaires et le Groupe d'experts auprès de la Commission de la fonction publique, n'ont toujours pas débuté leurs travaux alors que leurs membres ont été désignés. La Commission Vérité, justice et réconciliation et le Tribunal pénal spécial sur les événements du Darfour n'ont pas non plus commencé leurs travaux par manque de moyens financiers. La Présidente de la Commission nationale des droits de l'homme, Amal Hassan El Tinay, a démissionné en août 2014 après une évaluation des besoins au Darfour, sa démission ayant cependant été refusée par le Président soudanais. Les sous-comités de la Commission chargés de protéger et de promouvoir les droits de l'homme au Darfour n'ont pas encore été créés en raison de contraintes financières.

14. À la fin de 2014, l'Autorité régionale pour le Darfour a indiqué que 70 % des 315 projets lancés dans le cadre de la première phase d'un programme en trois phases financé par le Fonds régional de développement du Darfour, lui-même subventionné par le Gouvernement, avaient été menés à terme. En septembre 2014, le Gouvernement du Qatar a annoncé une contribution de 88,5 millions de dollars à l'appui des projets de développement, mais seulement 10 millions ont été versés jusqu'à présent.

15. Le processus de consultation et de dialogue interne au Darfour a commencé le 25 janvier 2015, après le versement d'un financement de départ par le Gouvernement du Qatar. Il manque cependant 75 % des financements nécessaires.

## **B. Protection des civils**

16. En 2014, la MINUAD a assuré une protection aux déplacés dans les camps et aux alentours des bases d'opérations ainsi qu'aux populations vulnérables au moyen de patrouilles, notamment de patrouilles visant à assurer la sécurité des populations pendant leurs activités de collecte du bois de chauffe et du fourrage ou leurs travaux

agricoles, et au moyen du redéploiement stratégique des soldats de la paix. Dans le domaine de la protection des civils, les plus importantes réalisations enregistrées en 2014 ont été l'établissement de zones protégées sur les bases d'opérations de la MINUAD à Saraf Omra et Korma (Darfour septentrional) et Khor Abéché (Darfour méridional), ou aux alentours, et des opérations par lesquelles les soldats de la paix ont repoussé des attaquants ou empêché des attaques visant des civils à Kalma, Labado et Kabkabiyah dans les États du Darfour méridional, oriental et septentrional.

#### **Saraf Omra, Darfour septentrional**

17. On estime à 50 000 le nombre de personnes ayant trouvé refuge sur la base d'opérations de la MINUAD à Saraf Omra, lors des violents affrontements qui ont éclaté entre les tribus des Rizeigat du Nord et des Gimir début mars 2014. La MINUAD a réagi en prenant des initiatives rapides, notamment la construction d'une zone protégée adjacente à la base d'opérations, le déploiement de deux compagnies supplémentaires pour assurer la protection physique des réfugiés, et le redéploiement de 60 membres des unités de police constituées à l'appui de la sécurité et de la maîtrise des foules. Le renforcement des effectifs de la base d'opérations a accru la capacité de la mission d'effectuer des patrouilles de confiance. La MINUAD a également déployé une équipe médicale et mis en place un dispensaire d'urgence, fourni de l'eau et les premiers soins aux déplacés et évacué 24 personnes grièvement blessées à Al-Fasher pour traitement. Une Équipe conjointe de gestion des crises, composée de soldats, policiers et civils de la MINUAD et de membres de l'équipe de pays des Nations Unies, a été mobilisée au niveau du secteur pour faire face à la crise. La MINUAD a fourni des escortes à 27 véhicules humanitaires qui transportaient des produits alimentaires et non alimentaires destinés aux populations touchées.

18. La mission a également fourni un appui technique au processus de médiation qui a conduit à la signature, le 12 mars 2014, d'un accord de cessation des hostilités entre les deux tribus. Depuis lors, elle participe activement au suivi et à la mise en œuvre de l'accord. Tous ces efforts déployés par la mission et l'équipe de pays des Nations Unies pour stabiliser la situation ont permis le retour de 66 473 personnes.

#### **Korma, Darfour septentrional**

19. Au Darfour septentrional, après une attaque menée par des hommes armés dans la ville de Kobe le 21 mars 2014, 4 000 déplacés ont trouvé refuge sur la base d'opérations de la MINUAD à Korma le lendemain. Comme cela a été le cas à Saraf Omra, une unité de police constituée a été redéployée à titre préventif, de mars à avril 2014, pour maintenir l'ordre dans le camp et apporter aux déplacés le complément de protection physique qui peut être nécessaire lors de la relève des bataillons. Les patrouilles de sécurité et de confiance autour de la base d'opérations ont été renforcées et la mission a fourni aux organismes humanitaires l'appui nécessaire en matière de sécurité et de logistique pour leur permettre d'aider et d'approvisionner les déplacés réfugiés sur la base.

#### **Khor Abéché, Darfour méridional**

20. Au Darfour méridional, environ 4 000 personnes se sont réfugiées le 22 mars 2014 sur la base d'opérations de Khor Abéché, ayant fui des attaques menées par les Forces d'appui rapide (une force anti-émeute de 5 000 à 6 000 hommes recrutés par

le Gouvernement) et une milice non identifiée. Les déplacés ont reçu eau et abri sur la base et le personnel de la MINUAD a renforcé les patrouilles autour de la nouvelle zone protégée, tout en collaborant étroitement avec les organismes humanitaires pour assurer l'aide d'urgence. La construction de la zone protégée sur la base de Khor Abéché en mars 2014 a fait suite à un autre événement le 9 janvier lors duquel la base d'opérations avait servi de refuge à 100 déplacés qui avaient fui les affrontements entre l'ALS-MM et la milice Abu Bashar. À cette occasion, les patrouilles renforcées dans la zone et aux alentours avaient contribué à apaiser les tensions et à empêcher les attaques de représailles.

#### **Kabkabiyah, Darfour septentrional**

21. Le 24 mai 2014, la MINUAD a pris des mesures de protection énergiques aux conséquences tragiques pour ses soldats, qui sont intervenus pour protéger des civils contre un groupe de 60 miliciens arabes sur le marché Birgit de Kabkabiyah. Suite à des altercations survenues antérieurement entre les miliciens arabes et des Four du village de Salam, les soldats de la paix de la mission sont intervenus pour faciliter une réunion de médiation, dans l'espoir d'empêcher une attaque imminente visant les civils. Pendant la réunion, les miliciens arabes ont commencé à se montrer hostiles et ont tiré sur les soldats de la paix, qui ont alors riposté. Le combat qui s'en est suivi a fait quatre blessés rwandais parmi eux, dont un a succombé plus tard à ses blessures. Depuis, les efforts de la mission visant à apaiser les tensions sont considérés comme indispensables pour parvenir à contrôler la situation et empêcher qu'elle ne continue de se dégrader (voir S/2014/515, par. 48).

#### **Kalma, Darfour méridional**

22. En août 2014, lorsqu'elle a pris connaissance du projet formé par le Gouvernement d'effectuer des opérations de bouclage et de perquisition dans le camp de déplacés de Kalma, qui accueille environ 250 000 personnes déplacées, la MINUAD a pris l'initiative de dialoguer avec les autorités nationales et locales en vue de prévenir toute violence et les a exhortées à respecter les normes du droit international des droits de l'homme et du droit humanitaire lorsqu'elles prenaient des mesures de sécurité. Si les autorités locales ont continué d'affirmer leur droit souverain de pénétrer dans le camp, elles ont accepté que toutes les opérations de l'État soient menées en coordination avec la mission. Le 20 août, le Représentant spécial conjoint/Médiateur en chef conjoint a rencontré les responsables du camp pour les assurer de la protection de la MINUAD et leur demander de coopérer avec le Gouvernement. La mission et l'équipe de pays des Nations Unies ont également mis au point des plans d'intervention en cas d'escalade des tensions dans le camp de Kalma. Pour renforcer sa capacité de protection, la mission a établi une base d'opérations temporaire près du camp, multiplié ses patrouilles quotidiennes et renforcé la présence des unités de police constituées et des policiers individuels. La composante policière a également mis à profit ses bonnes relations avec la population de déplacés et la police de Nyala pour coordonner des mesures d'atténuation et apaiser les tensions. Le dialogue continuellement entretenu par les responsables de la mission avec des parties prenantes au niveau national a aussi contribué à améliorer les conditions de sécurité. Le Gouvernement n'a mené aucune opération dans le camp de Kalma depuis que la mission a pris ces mesures préventives.

### **Labado, Darfour oriental**

23. Le 8 octobre 2014, des représentants des déplacés du camp de Labado, dont le nombre est estimé à 13 200, se sont rendus à la base d'opérations de la MINUAD à Labado pour demander protection, dans la crainte que les quelque 400 miliciens arabes armés stationnés à la périphérie du camp ne mènent des attaques de représailles, à la suite des affrontements avec les Rizeigat du Nord. La mission a pris l'initiative de dialoguer avec les principaux chefs communautaires, les responsables des déplacés et le Gouvernement pour régler le problème, ce qui a conduit à la conclusion d'un accord et au retrait des miliciens. Parallèlement, elle a aidé les organismes humanitaires à accéder à des zones reculées en leur fournissant des escortes et un appui logistique comme par des missions conjointes intégrées et, de manière générale, en contribuant à la sécurité de la région.

### **Oum Barou, Darfour septentrional**

24. À la suite d'informations faisant état de bombardements aériens et de combats au sol dans la région entre le Gouvernement et l'ALS-MM entre le 7 et le 13 janvier 2015, un afflux régulier de déplacés a cherché refuge dans la zone protégée établie par la MINUAD à proximité de sa base d'opérations d'Oum Barou (Darfour septentrional). Au 19 février 2015, les organismes humanitaires avaient recensé environ 7 500 déplacés sur la base d'opérations et le personnel de la base estimait à quelque 23 000 les civils des villages touchés et des villages voisins qui demandaient à recevoir sa protection à proximité de la base.

25. Les soldats de la mission stationnés à Oum Barou ont assuré la protection des civils sur la base et aux alentours et effectué des patrouilles de confiance dans les villages accessibles du secteur qui n'avaient pas été directement touchés par les hostilités, afin d'empêcher la poursuite des déplacements de populations. La mission a appuyé les activités des organismes humanitaires, en leur fournissant des tentes, des citernes d'eau et des conteneurs, ainsi qu'en fournissant une assistance médicale aux femmes enceintes et aux personnes âgées ou malades, complétant ainsi le travail des organisations non gouvernementales internationales sur le terrain. La police de la mission a fourni une aide aux femmes et aux enfants, notamment en installant des moyens pour les accouchements. Une section d'une unité de police constituée anti-émeute a été déployée pendant la distribution des secours. Début février 2015, les autorités soudanaises ayant interdit l'accès par la route depuis Al-Fasher, des partenaires humanitaires et la MINUAD ont organisé le transport par avion des produits nutritionnels, de l'eau et des produits d'hygiène, ainsi que des articles ménagers de base. Parallèlement, des aliments, des produits de nutrition complémentaires, de l'eau et des produits d'hygiène ont été acheminés par la route à partir de Geneina, sous escorte de la MINUAD.

## **C. Conflits intercommunautaires**

26. Il y a eu, en 2014, quatre graves conflits tribaux, qui ont tous été jugulés, dans une certaine mesure, par la conclusion d'accords de paix ou de cessation des hostilités.

**Conflit entre les Maaliya et les Rezeigat du Sud, Darfour oriental**

27. En mai 2014, des affrontements liés à des vols de bétail ont éclaté à trois reprises entre les Maaliya et les Rezeigat du Sud dans les localités d'Adila et d'Abou Jabra (Darfour oriental), entraînant la mort de six Rezeigat et de sept Maaliya. Le 5 juillet 2014, de nouveaux affrontements ont eu lieu dans le village de Fadoul, près de Daein, faisant plusieurs morts, dont 18 parmi les Rezeigat et un nombre non connu parmi les Maaliya. La MINUAD a engagé le dialogue avec les chefs des deux communautés, notamment leur choura, tant au niveau de l'État qu'au niveau fédéral. Avec l'aide de la MINUAD, une conférence de réconciliation entre les deux tribus s'est ouverte le 10 juin 2014 à Foula (Kordofan occidental), qui a mis l'accent sur la nécessité, pour les forces de sécurité du Gouvernement, de suivre de plus près l'application de l'accord de cessation des hostilités et de veiller à ce que la route entre Daein et Khartoum reste toujours ouverte.

28. En juillet et en août 2014, à la suite de vols de bétail perpétrés par des Rezeigat du Sud dans un village de Maaliya, il y a eu une reprise des affrontements, qui ont impliqué des éléments des forces d'appui rapide et des gardes frontière et se sont soldés par la mort de 320 personnes. La MINUAD a multiplié les contacts avec les autorités de l'État, les chefs tribaux et la société civile, les exhortant à prendre des mesures immédiates pour mettre fin aux hostilités. Une équipe spéciale formée de huit représentants des deux tribus a été constituée pour relancer le processus de réconciliation. Quatre enquêteurs et cinq juges ont été nommés pour enquêter et poursuivre les personnes suspectées d'avoir participé aux affrontements. En dépit de ces efforts et en l'absence de règlement durable des différends relatifs à la propriété, au contrôle et à l'utilisation des terres et des autres ressources, les tensions ont perduré.

**Conflit entre les Maaliya et les Hamar, Darfour oriental**

29. Des combats entre les Maaliya et les Hamar ont éclaté à la fin mai, puis à nouveau début juillet 2014, dans la zone frontalière entre le Darfour oriental et le Kordofan occidental, du fait, semble-t-il, de vols de bétail appartenant aux Hamar perpétrés par les Maaliya. Le déploiement de forces gouvernementales par les autorités de l'État a permis de stabiliser la situation. La MINUAD a mobilisé les responsables des organisations de jeunes afin de désamorcer la situation, et appuyé les pourparlers qui ont eu lieu en juillet et en août 2014 entre les deux communautés. À l'issue d'une conférence de réconciliation organisée sous l'égide d'un comité composé de chefs de tribu et en présence du second Vice-Président, un accord entre les Hamar et les Maaliya a été signé le 27 septembre 2014 à Foula (Kordofan occidental) afin de régler les questions du partage des ressources, du prix du sang (*diya*) et du retour des Hamar vivant sur le territoire des Maaliya et inversement. À la fin du mois d'octobre, les Hamar et les Maaliya avaient regagné leurs territoires respectifs.

**Conflit entre les Bani Hussein et les Rezeigat du Nord, Darfour septentrional**

30. Des vols de bétail ont déclenché la reprise des combats et des actions de représailles entre les Rezeigat du Nord et les Beni Hussein à Sereif (Darfour septentrional). D'avril à juin 2014, les Rezeigat du Nord ont bloqué la route qui va de Sereif à Saraf Omra via Kabkabiyah pour empêcher les Beni Hussein de circuler.

Afin d'appeler l'attention du Gouvernement sur les combats et l'augmentation du nombre de morts et d'attaques à Sereif, des Beni Hussein ont manifesté le 29 juin 2014 devant l'Assemblée nationale, à Khartoum, et présenté un mémorandum indiquant que 1 013 personnes avaient été tuées et 700 blessées depuis l'intensification des violences, en 2013 (voir S/2014/515, par. 15).

31. Afin de juguler le conflit, la MINUAD a collaboré avec les chefs tribaux, les autorités locales, les autorités de l'État et les services de sécurité soudanais. Elle a également apporté un appui technique et logistique aux fins de la tenue, du 5 au 7 juin 2014, d'une conférence de réconciliation, qui s'est soldée par la libération de sept Beni Hussein enlevés le 26 mai 2014 par des Rezeigat et la création de comités destinés à renforcer les mécanismes de réconciliation déjà en place. Par ailleurs, le recrutement et l'emploi d'enfants comme combattants a été interdit le 26 juillet 2014.

32. Les localités de Sereif et de Saraf Omra ont connu une recrudescence des violences entre le 25 et le 28 août 2014, période durant laquelle des affrontements ont éclaté à cinq reprises entre les Beni Hussein et les Rezeigat, entraînant la mort d'au moins 16 Rezeigat et 25 Beni Hussein. La MINUAD a multiplié les contacts avec l'administration autochtone et les chefs tribaux au Darfour septentrional et au Darfour occidental, les autorités de ces États et les forces armées soudanaises afin d'éviter de nouveaux affrontements et de parvenir à une réconciliation véritable. Du 18 au 21 septembre 2014, les chefs des Rezeigat du Nord et des Beni Hussein du Darfour central, du Darfour méridional et du Darfour occidental se sont réunis pour mettre en place un comité pour la paix et mener des campagnes dans la zone d'exploitation aurifère de Jebel Amer. Ces efforts ont permis de faire cesser les hostilités et de rétablir un calme relatif à Sereif. La MINUAD a encouragé les chefs à poursuivre leurs consultations pour mettre fin au blocage de la route allant de Sereif à Saraf Omra via Kabkabiya, lequel empêchait la circulation des civils et entravait le commerce dans la région. La route a été rouverte le 28 septembre. Malgré tout, les tensions perdurent, la question de la gestion de la mine d'or de Jebel Amer n'étant pas encore réglée.

#### **Conflit entre les Salamat et les Misseriya, Darfour central**

33. En février 2014, il y a eu des affrontements entre les Salamat et les Misseriya dans le village de Saleh, près d'Oum Doukhoun (Darfour central), à la suite de l'assassinat d'un Misseriya. Les violences ont fait 28 morts, principalement parmi les Salamat. La détérioration des conditions de sécurité à Oum Doukhoun a entraîné la fuite d'environ 5 000 civils vers le Tchad et de 10 000 personnes vers des camps de déplacés au Darfour méridional. La MINUAD a appuyé la médiation engagée par les chefs coutumiers, laquelle a permis d'apaiser les tensions et de prévenir toute nouvelle escalade, et apporté un appui technique et logistique à l'Autorité régionale pour le Darfour aux fins de la création d'un mécanisme de suivi de la réconciliation au Darfour central.

34. En juin 2014, des rivalités ayant trait à la terre et aux ressources ont déclenché un regain de violences près d'Oum Doukhoun et de Moukjar, faisant un grand nombre de victimes dans les deux tribus et la fuite vers le Tchad d'environ 3 700 civils, qui ont pour la plupart regagné Oum Doukhoun depuis lors. Plus d'une centaine de membres des deux tribus, accusés d'avoir joué un rôle actif dans les affrontements, auraient été arrêtés. La MINUAD a engagé le dialogue avec les autorités gouvernementales et locales des deux tribus sur les causes profondes du

conflit afin de favoriser l'application de l'accord de cessation des hostilités signé en juillet 2013.

### **III. Les trois contraintes auxquelles fait face la MINUAD dans l'exécution de son mandat**

#### **A. Coopération et collaboration avec le Gouvernement soudanais**

35. Si l'année 2014 a vu une légère réduction des délais de dédouanement du matériel appartenant au contingent et de délivrance des visas, ainsi que la mise en place de mesures visant à résoudre les problèmes d'accès, la situation demeure préoccupante.

36. En ce qui concerne la délivrance des visas, sur un total de 2 699 demandes, 2 616 ont été approuvées, 46 ont été refusées et 37 sont en instance d'examen malgré l'expiration du délai de deux mois convenu pour le traitement des dossiers.

37. De nombreux problèmes de longue date relatifs au matériel appartenant aux contingents ont été réglés au cours de l'année. Toutefois, après avoir attendu pendant deux ans l'autorisation de déployer une unité d'hélicoptères de manœuvre, le Département des opérations de maintien de la paix a décidé, en coordination avec le pays fournisseur de contingents concerné, d'envoyer cette unité vers un autre théâtre d'opérations. Un autre pays s'étant engagé à remplacer cette unité, le Département des opérations de maintien de la paix prépare un déploiement à la mi-2015 au plus tard, sous réserve que le Gouvernement soudanais ait délivré toutes les autorisations. Par ailleurs, à la fin 2014 et au début 2015, du retard a été pris dans la délivrance des visas et le dédouanement du matériel de nouveaux contingents, pakistanais et bangladais, ce qui s'est traduit par une présence militaire insuffisante sur le terrain.

38. La MINUAD a mis au point des procédures opérationnelles permanentes qui prévoient que les équipes de patrouille négocient l'accès aux zones et ne fassent demi-tour que sur l'ordre de leur hiérarchie. La composante militaire a également créé une équipe d'appui et d'évaluation de l'état de préparation opérationnelle qui se rend dans les bases d'opérations pour vérifier que les procédures opérationnelles permanentes, les directives et les instructions sont bien appliquées. En outre, le Département des opérations de maintien de la paix a commencé à faire régulièrement rapport au Conseil de sécurité sur les interdictions d'accès. Grâce à toutes ces mesures, l'Opération a pu, avec l'appui du Conseil de sécurité, déterminer avec plus de précision les sources de ces interdictions et essayer d'y trouver une solution en concertation avec le Gouvernement et les mouvements armés.

39. Malgré tout, les restrictions d'accès, en particulier aux premiers stades des conflits, ont continué d'empêcher la MINUAD de s'acquitter de son mandat de protection des civils. Depuis le début de la saison sèche et des hostilités entre le Gouvernement et les mouvements armés non signataires, en janvier 2015, les restrictions d'accès imposées aux patrouilles de routine et de vérification et aux escortes de convoi humanitaire ont sensiblement augmenté.

40. En octobre 2014, les restrictions d'accès à Thabet (Darfour septentrional), où il était fait état de viols à grande échelle, ont fortement augmenté. Dans une

déclaration faite à la presse le 16 novembre, le Ministère soudanais des affaires étrangères a indiqué que la MINUAD ne serait pas autorisée à se rendre à Thabet du fait des mauvaises conditions de sécurité.

41. Depuis le lancement des opérations offensives, en décembre 2014, le Gouvernement a empêché la MINUAD d'accéder à l'est de Jebel Marra, y compris aux localités de Rokero et de Golo (Darfour central), de Tawila et de Kabkabiya (Darfour septentrional), et de Deribat (Darfour méridional). Entre le 1<sup>er</sup> décembre 2014 et le 17 février 2015, la MINUAD s'est vu refuser à 20 reprises l'accès aux zones touchées par les conflits et aux camps de déplacés.

42. Du 15 février 2014 au 15 février 2015, les organismes des Nations Unies ont présenté un total de 564 demandes d'accès, dont 502 (soit 89 %) ont été approuvées. Cependant, à l'instar de la MINUAD, ils se sont fréquemment vu refuser les demandes présentées immédiatement après les divers conflits, qui ont entraîné le déplacement d'un grand nombre de personnes en 2014. Au total, six demandes afférentes à des missions d'évaluation dans les zones touchées par les conflits ont été rejetées en mars et en avril 2014, ce qui a compromis l'action engagée pour évaluer la situation. Dans les localités de Taoueicha et d'Ellait (Darfour septentrional), où le conflit armé a provoqué le déplacement de plus de 61 000 personnes en mars 2014, les organismes humanitaires n'ont été autorisés à procéder à une évaluation qu'à la mi-avril, ce qui a retardé de plus d'un mois la fourniture de l'aide humanitaire. D'importants retards ont également été à déplorer dans les localités d'Adila et d'Abou Karinka (Darfour oriental), qui ont accueilli quelque 123 000 déplacés en 2013 et 2014, les autorités locales en ayant interdit l'accès pendant toute la période entre septembre 2013 et novembre 2014. D'autre part, certaines zones, dont la localité au nord de Jebel Marra (Darfour central) et celle à l'ouest de Jebel Marra (Darfour méridional), sont toujours coupées de l'aide humanitaire. En juin 2014, une mission interorganisations a permis d'apporter de l'aide aux populations dans le besoin à Guldo, à l'ouest de Jebel Marra, marquant un progrès considérable pour ce qui est de l'accès à une partie de la zone, mais aucune autre autorisation d'accès à Jebel Marra n'a été accordée depuis. En outre, les autorités locales ont demandé aux organismes d'intervenir dans certaines zones, dont elles leur ont autorisé l'accès, alors même qu'elles leur interdisaient d'accéder à d'autres zones. Qui plus est, la qualité de l'aide fournie a pâti des conditions arbitraires imposées par le Gouvernement, telles que l'obligation d'être escorté par des forces gouvernementales, la limitation du nombre d'agents recrutés sur le plan international et la participation obligatoire de membres de la Commission d'aide humanitaire aux évaluations.

## **B. Moyens opérationnels des contingents et des unités de police**

### **Militaires**

43. Au cours de l'année 2014, les mesures prises par la MINUAD et le travail de coopération du Département des opérations de maintien de la paix avec les pays fournisseurs d'effectifs militaires ou de police ont permis d'améliorer l'efficacité des composantes militaire et de police de l'Opération. La composante militaire a opéré des changements dans sa structure et dans sa composition. D'une part, afin d'améliorer le commandement et le contrôle, elle a créé deux nouveaux secteurs, si bien que toutes les composantes (militaire, civile et de police) ont les mêmes

secteurs, ce qui a permis d'améliorer la coordination et l'intégration au sein de l'Opération. D'autre part, elle a réduit le nombre de ses officiers d'état-major, observateurs militaires, éléments habilitants et unités de combat. Un examen de la répartition et des tâches de ses effectifs lui a ainsi permis de les réduire de 200 observateurs militaires, officiers d'état-major et officiers de liaison. Il était également prévu de rapatrier une compagnie de transport lourd.

44. Il a en grande partie été remédié aux graves problèmes concernant le matériel appartenant aux contingents, dont le taux de disponibilité opérationnelle est désormais d'environ 90 %. Au cours de l'année 2014, la MINUAD et le Département des opérations de maintien de la paix ont travaillé en étroite collaboration avec les pays fournisseurs de contingents pour que les véhicules blindés de transport de troupes soient remplacés quand ils sont hors d'usage et que les contingents disposent des pièces de rechange nécessaires pour en garantir le bon fonctionnement. Le taux de disponibilité opérationnelle de ces véhicules s'établit désormais à 100 % pour huit contingents, entre 75 % et 99 % pour six contingents et à moins de 75 % pour trois contingents seulement. Au total, le taux de disponibilité opérationnelle moyen est de 92,62 %, contre 91,98 % au trimestre précédent.

45. Les responsables militaires de la MINUAD ont intensifié les activités de contrôle et d'encadrement des troupes sur le terrain grâce à un plus grand nombre de déplacements dans les bases d'opérations et les zones de crise et à la communication d'ordres, de directives et de procédures opérationnelles permanentes adaptés aux fins d'une meilleure préparation opérationnelle, notamment en ce qui concerne les restrictions des déplacements, les opérations militaires ou de police conjointes, l'installation et l'exploitation de bases d'opérations temporaires, les activités du Centre d'opérations conjoint au niveau des bases d'opérations, la conduite à adopter face aux combattants armés cherchant refuge dans les camps de la MINUAD et les opérations de convoi. La composante militaire a également publié des directives relatives à la protection des civils et forme actuellement les militaires à cette question, ce qui contribue à une uniformisation plus poussée des procédures.

46. Afin d'améliorer l'efficacité des opérations et la qualité de la formation préalable au déploiement aux questions relatives à la protection des civils, le Département des opérations de maintien de la paix a intensifié ses consultations avec les pays fournisseurs de contingents. En sus d'autres mesures de contrôle périodique du fonctionnement et du potentiel des armes, un champ de tir pour armes de petit calibre a été aménagé dans le secteur sud et dans d'autres secteurs, la MINUAD utilise des pas de tir des forces armées soudanaises.

47. À la suite de plusieurs attaques auxquelles certaines unités n'ont pas su faire face, la MINUAD a sanctionné et rapatrié les militaires concernés. L'Opération a également accordé davantage d'importance à l'établissement de comptes rendus après action pour améliorer les capacités opérationnelles de la composante militaire.

48. Enfin, la composante militaire a intensifié la coopération avec les autorités locales. Elle a ainsi mené à bien des projets de réparation et d'entretien de routes et d'aérodromes et participé à la remise en état d'une école à Nyala et d'un hôpital à Geneina. Elle a également aidé les hôpitaux militaires soudanais à accueillir des civils blessés et assuré 19 évacuations sanitaires pour un total de 77 Soudanais, dont 30 militaires soudanais blessés.

## **Police**

49. En décembre 2014, la composante police de la MINUAD avait terminé de rationaliser ses effectifs et ses structures de commandement et de contrôle. Elle avait également augmenté sa souplesse opérationnelle en prenant l'initiative de déployer des unités de police constituées et des policiers hors unités constituées en cas de menace immédiate pour la sécurité et aux fins de la protection des déplacés.

50. La composante police a également constitué un comité de sélection et mis au point un nouvel outil afin d'évaluer les compétences de chaque policier, et révisé les modules de formation des nouveaux arrivants afin de tenir compte de situations réelles sur le terrain. Plusieurs pays fournisseurs d'effectifs de police ont également revu leurs programmes de formation préalable au déploiement et leurs politiques de recrutement afin de répondre aux besoins de l'Opération.

51. La composante police a réduit son effectif de 723 policiers hors unités constituées, de quatre unités de police constituées et de quatre postes d'administrateur. En juillet 2014, les quatre unités de police constituées avaient été rapatriées. Les 13 unités restantes sont en poste dans 10 bases d'opérations couvrant 49 camps de déplacés. Au total, le taux de disponibilité opérationnelle du matériel des unités de police constituées s'établissait à 91,8 % en octobre 2014, soit une augmentation de 9,1 % par rapport à décembre 2013 (82,7 %). Par ailleurs, pendant la même période, le taux de disponibilité opérationnelle des véhicules blindés de transport de troupes est passé de 72,4 % (76 véhicules opérationnels sur 105 prévus par le mémorandum d'accord) à 85,7 % (72 véhicules opérationnels sur 84 prévus par le mémorandum d'accord). Cette augmentation de 13,3 % s'explique par le rapatriement d'unités qui peinaient depuis longtemps à respecter les dispositions du mémorandum relatives au matériel et par une collaboration suivie avec les pays fournisseurs d'unités de police constituées.

## **C. Structures de coordination et d'intégration nécessaires au sein de la MINUAD et entre la MINUAD et l'équipe de pays des Nations Unies**

### **Restructuration interne**

52. En cours d'année, la MINUAD a reconfiguré ses activités pour les adapter aux trois priorités stratégiques, a mis fin à certaines tâches et a procédé à l'évaluation générale et à l'adaptation de ses structures et de ses moyens en personnel et en matériel. À la suite de l'évaluation, il a été décidé de supprimer 1 260 postes, dont 770 doivent l'être d'ici au 31 mars 2015 et 490 durant le prochain exercice budgétaire.

53. La mission a modifié en grande partie ses structures de gestion en créant notamment deux postes clefs de représentant spécial conjoint adjoint chargé de diriger, conseiller et superviser 10 sections opérationnelles et les affaires juridiques. Cette nouvelle organisation permet au Représentant spécial adjoint de se consacrer à la gestion de la mission à une échelle plus générale et aux chefs des sections opérationnelles de recevoir des représentants spéciaux conjoints adjoints les conseils et l'appui dont ils ont besoin pour mettre en œuvre les trois priorités stratégiques de la mission. La MINUAD a également mis en place plusieurs

mécanismes de gestion et de coordination à l'appui des décisions stratégiques et opérationnelles prises dans le cadre de l'exécution de son mandat.

54. Sur la plupart des bases d'opérations, les contingents et la police sont installés dans les mêmes bâtiments et entreprennent conjointement un certain nombre d'opérations, comme effectuer chaque mois des patrouilles à grande distance. Par ailleurs, la composante militaire a redécoupé sa zone d'opérations en cinq secteurs, au lieu de trois auparavant, qui coïncident désormais avec ceux de la composante civile et de la composante appui. La Division de l'appui à la mission et les sections opérationnelles ont également commencé de déployer du personnel dans les bureaux de secteur et les bases d'opérations de manière plus concertée, afin de renforcer et d'appuyer la mise en œuvre du mandat de la mission à ces niveaux.

55. En application des recommandations formulées à l'issue de l'examen stratégique, qui a porté sur l'intégration et la coordination entre les composantes et les sections de la MINUAD, on a notamment continué d'améliorer l'intégration des centres d'opérations conjoints au niveau du quartier général de la mission, des états-majors de secteur et des sites d'opérations. Cette structure à trois niveaux, avec un chef et du personnel affectés à chaque état-major de secteur, doit permettre d'assurer une communication plus fluide entre les sites d'opérations, les états-majors de secteur, le quartier général de la MINUAD et le Siège de l'ONU à New York. S'agissant de la communication externe, un chef de l'information a déjà été recruté et une nouvelle stratégie de communication est en cours d'élaboration. En dépit des progrès accomplis pour fournir rapidement et de manière transparente des informations exactes sur les incidents et les problèmes survenant au Darfour, la mission a encore beaucoup à faire dans ce domaine.

56. La MINUAD a restructuré sa Division de l'appui à la mission de façon à simplifier ses activités opérationnelles et à les aligner au mieux sur la stratégie globale d'appui aux missions. Elle a réorganisé la Section de la gestion du matériel afin de renforcer le contrôle sur la gestion et la protection des biens des Nations Unies. Elle a également introduit un système central d'entreposage et réorganisé le Centre d'appui afin de consolider le rôle de coordination et d'appui joué par la Division, en particulier pour ce qui est de déterminer les besoins des diverses composantes et de coordonner des stratégies et plans d'appui cohérents et efficaces en vue de leur mise en œuvre. Le Centre d'appui à la mission fait également l'objet d'une réorganisation visant à améliorer son rôle d'interface avec l'équipe de pays des Nations Unies et à consolider ses relations avec le gouvernement hôte et les autres acteurs extérieurs.

57. En matière de coopération entre les sections opérationnelles civiles de la mission, la Section des droits de l'homme, la Section de l'état de droit du système judiciaire et pénitentiaire ont renforcé leurs relations afin d'agir de manière complémentaire : elles ont introduit un mécanisme conjoint de suivi des procès – une initiative qui traduit le nouveau regard qui est porté sur les droits au sein du secteur de la justice au Darfour – et joignent leurs efforts pour pallier le manque de capacités du système pénitentiaire darfourien afin que la gestion des centres de détention réponde aux normes relatives aux droits de l'homme. Alors que la Section des droits de l'homme s'attache au respect des droits fondamentaux et qu'il incombe aux deux sections de faire en sorte que les auteurs de graves violations des droits de l'homme répondent de leurs actes, la Section de l'état de droit du système judiciaire et pénitentiaire axe désormais son action, conformément aux nouvelles priorités de

la mission, sur le renforcement des capacités des acteurs chargés de faire respecter l'état de droit, tâche qui devrait être progressivement transférée à l'équipe de pays des Nations Unies.

### **Collaboration entre la MINUAD et l'équipe de pays des Nations Unies**

58. La collaboration entre la MINUAD et l'équipe de pays des Nations Unies s'est sensiblement améliorée en 2014, à la fois au plan stratégique et au plan opérationnel. Au plan stratégique, une équipe spéciale conjointe a mené à bien la révision du cadre stratégique intégré, tandis qu'une deuxième équipe a été chargée de réviser la stratégie de protection des civils. Il existe à présent un mécanisme de coordination qui se réunit périodiquement à Khartoum et à Al-Fasher. Par ailleurs, du 4 au 6 novembre 2014, le Représentant spécial conjoint par intérim et le Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire se sont rendus à Doha pour des consultations avec de hauts responsables qatariens, qui ont débouché sur l'allocation de fonds pour le Dialogue et les consultations internes au Darfour. Toujours durant la période considérée, un plan d'appui à la Cellule mondiale de coordination des activités policières, judiciaires et pénitentiaires de promotion de l'état de droit au lendemain de conflits et d'autres crises prévu par la résolution 69/172 a été adopté; il prévoit l'élaboration d'un programme commun pour la consolidation de l'état de droit, qui vise à renforcer le rôle de l'équipe de pays dans ce domaine conformément aux nouvelles priorités de la mission, entre autres par l'affectation d'un spécialiste principal des questions pénitentiaires au siège de la Direction générale des établissements pénitentiaires qui sera chargé de faciliter la mise en œuvre d'un plan quinquennal de développement stratégique des prisons au Darfour (2014-2018).

59. Étant donné les préoccupations croissantes en matière de protection des civils et afin de promouvoir, en coopération avec les partenaires de l'équipe de pays des Nations Unies, une action mieux coordonnée face aux défis posés par la mise en œuvre du mandat de la MINUAD, une équipe spéciale conjointe a été chargée de réviser la stratégie de protection des civils de la mission. Cette révision est toujours en cours. La MINUAD continue d'étudier son mode de coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies et l'équipe de pays pour l'action humanitaire, notamment en matière de partage de l'information et d'analyse des données, et d'examiner dans quelle mesure les mécanismes de coordination existants, tels que le Groupe conjoint pour la protection, peuvent permettre à l'ensemble des partenaires de contribuer à la définition des priorités et à terme assurer une protection satisfaisante. En 2014, la périodicité des réunions du Groupe conjoint pour la protection présidées par la MINUAD a permis d'élargir et de renforcer la collaboration et la coordination de l'action menée dans le domaine de la protection, notamment la coordination des activités de protection humanitaire, la MINUAD ayant invité tous les partenaires à participer aux réunions quotidiennes du Comité mixte opérationnel.

60. La collaboration se poursuit en vue de la création et de la mise en service dans l'ensemble du Darfour d'un système d'alerte rapide et d'intervention, qui comprendra un mécanisme de suivi et d'évaluation pour juger de l'efficacité des activités de protection des civils menées par la mission. Le système de suivi, qui sera mis en œuvre conjointement par les composantes militaire, de police et civile de la MINUAD et par l'équipe de pays des Nations Unies et l'équipe de pays pour l'action humanitaire, en particulier les organismes du Groupe de la protection, vise à examiner et évaluer les mesures prises par la mission en cas d'incidents, ainsi qu'à

évaluer l'efficacité générale de son intervention, et à faire rapport sur le sujet. Il fait toujours l'objet d'une mise au point au niveau du quartier général de la mission mais il est prévu qu'il fasse partie intégrante du système d'alerte rapide et d'intervention et soit également utilisé au niveau des bases d'opérations et des secteurs. Il reste nécessaire d'améliorer la coordination de l'action entre la mission, l'équipe de pays des Nations Unies et l'équipe de pays pour l'action humanitaire afin de renforcer les capacités d'alerte rapide, un point particulièrement important pour trouver des solutions durables aux problèmes de déplacement et de migration étant donné que de nombreuses activités, dans les camps de déplacés, sont menées par des organisations non gouvernementales nationales et internationales. Il est par conséquent primordial de renforcer le système d'information et d'alerte rapide, en particulier en matière de sécurité, pour pouvoir partager plus rapidement l'information avec ces partenaires.

#### **IV. Faits marquants en ce qui concerne la situation politique et la sécurité**

61. Depuis la formation du Front révolutionnaire soudanais en 2011 en tant que rassemblement informel de mouvements d'opposition armés, le champ du conflit s'est élargi. En particulier, la faction Gibril Ibrahim du MJE a scindé son action entre le Darfour et les deux zones du Kordofan méridional et du Nil Bleu, ce qui, associé à l'absence de dirigeants sur le terrain, a considérablement affaibli sa présence au Darfour. En 2013, le Gouvernement a lancé, au Darfour et dans les « deux zones », une vaste offensive militaire menée par les Forces d'appui rapide. Au Darfour, cette offensive a provoqué d'importants déplacements de population. Entre février et mai 2014, avec l'appui aérien et terrestre des Forces armées soudanaises, les Forces d'appui rapide sont parvenues à déloger les groupes armés d'un grand nombre de leurs bastions traditionnels dans le corridor central, ainsi que de zones au sud de Nyala. L'Armée de libération du Soudan-Minni Minnawi, en particulier, a subi de lourdes pertes.

62. Les accrochages sont devenus moins nombreux entre juin et le début de décembre 2014, en raison de la saison des pluies et des perspectives de négociations directes avec l'Armée de libération du Soudan-Minni Minnawi et la faction Gibril Ibrahim du MJE. Les pourparlers d'Addis-Abeba n'ayant pas donné de résultats, le Gouvernement a relancé l'offensive en décembre 2014. Alors que précédemment les opérations étaient dirigées contre l'Armée de libération du Soudan-Minni Minnawi, au cours de cette seconde phase, elles avaient principalement pour but de déloger l'Armée de libération du Soudan-Abdel Wahid de la région montagneuse de Jebel Marra.

63. Les deux phases de l'opération baptisée « Été décisif » ont donné l'avantage aux forces gouvernementales dans le conflit darfourien. Les groupes armés non signataires, en particulier l'Armée de libération du Soudan-Minni Minnawi et la faction Gibril Ibrahim du MJE, ont été considérablement affaiblis, tandis que l'Armée de libération du Soudan-Abdel Wahid a été confinée à une très petite aire géographique.

64. Les luttes intercommunautaires ont également occasionné de lourdes pertes en vies humaines et quelques déplacements en 2014. Leurs causes profondes ayant été négligées, les efforts de médiation visant à aboutir à des accords de paix ne règlent

que provisoirement les problèmes et les doléances exprimées par les communautés. La question de l'exploitation des mines d'or artisanales dans la région de Jebel Amer est particulièrement préoccupante car elle a été au centre d'affrontements répétés entre les Rizaygat du Nord et les Beni Hussein; de même, le contrôle des pâturages et des zones qui pourraient renfermer des gisements de pétrole font l'objet de luttes entre les Rizeigat du Sud et les Maalia, dans les villes d'Adila et d'Abou Karinka, au Darfour oriental.

65. Enfin, la criminalité, qui a frappé à la fois la population locale et le personnel des Nations Unies et de la MINUAD et leurs biens, est demeurée un important facteur d'insécurité. Du 15 février 2014 au 15 février 2015, 762 crimes ont été commis en tout, contre 684 l'année précédente (soit une augmentation de 12 %). Ces menaces sont alimentées essentiellement par les nombreuses armes en circulation, la faiblesse des mécanismes visant à faire respecter l'état de droit et l'impunité. La plupart des crimes seraient commis par des membres armés de tribus arabes, des groupes armés inconnus, des jeunes sans emploi qui agissent par vengeance ou des bandes organisées. Les nomades arabes armés ont régulièrement accusé les déplacés de les avoir attaqués et leur ont demandé des dédommagements exorbitants, ce à quoi ces derniers ont généralement consenti par peur de représailles. Le vol de bétail et le pillage débouchent souvent sur des conflits entre tribus si une solution n'est pas rapidement trouvée.

66. L'ONU et les organisations non gouvernementales internationales ont été victimes de 384 crimes, contre 373 au cours de la période précédente. Cinq soldats de la paix ont été tués et 13 blessés dans 11 attaques armées contre le personnel de la MINUAD. Les sept cas d'enlèvement ont concerné 11 membres du personnel des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales internationales.

67. L'annonce par le Président soudanais, le 27 janvier 2014, de l'instauration d'un dialogue national a été suivie d'une activité importante visant à lancer un processus de portée générale et sans exclusive d'examen des doléances. En novembre 2014, du fait de la rupture des pourparlers de cessation des hostilités au Darfour et dans les « deux zones », dont le succès aurait permis aux groupes armés concernés de participer au dialogue national, et de la mise en place par le Gouvernement de mesures réduisant la liberté politique, la tenue du dialogue avant les élections nationales prévues en avril 2015 était incertaine. Le Gouvernement a toutefois proposé que les pourparlers se poursuivent jusqu'aux élections et au-delà.

68. Alors que le Gouvernement se consacre à présent aux préparatifs des élections, les partis d'opposition, en particulier les principaux d'entre eux, ont décidé de boycotter celles-ci et de ne plus participer au dialogue national, au prétexte que les élections devraient être l'aboutissement d'un dialogue national digne de ce nom.

69. Dans plusieurs parties du Darfour, la situation humanitaire s'est sensiblement détériorée en 2014. Les intervenants humanitaires ont estimé qu'en cours d'année, plus de 450 000 personnes avaient fui leurs foyers en raison de la violence – un nombre record depuis l'apogée de la crise au Darfour en 2004 – et au moins 300 000 seraient toujours déplacées et vivraient pour la plupart dans des camps. En conséquence, le nombre total de déplacés au Darfour a dépassé 2,5 millions, dont 1,4 million d'enfants, accentuant la pression sur les organismes humanitaires qui manquent déjà de moyens. La suspension des activités ou le départ forcé des principaux partenaires humanitaires, en particulier le Comité international de la Croix-Rouge qui n'a repris ses activités qu'en septembre 2014, n'ont fait

qu'aggraver les problèmes. La situation générale a continué de se détériorer en 2015, avec au moins 40 000 nouveaux déplacés depuis le début de l'année. Au Darfour septentrional, le taux de malnutrition aiguë globale est de 28,3 %, largement au-dessus du seuil d'alerte qui est de 15 %.

70. Une aide importante en volume continue d'être fournie en dépit des conditions de travail très difficiles. Quelque 2,2 millions de personnes, en majorité des déplacés, reçoivent une aide alimentaire. Des bons pour l'achat de nourriture sur les marchés locaux ont été distribués à 400 000 autres personnes, ce qui contribue à soutenir l'économie locale et a permis de maintenir la sécurité alimentaire à un niveau acceptable. Dans les zones rurales, quelque 600 000 personnes ont reçu une aide dans le cadre d'un programme d'aide alimentaire en échange d'activités utiles pour les communautés. Un million de personnes ont bénéficié de services vétérinaires pour leur bétail et reçu des intrants agricoles tels que semences et outils, et 1,1 million ont eu accès durablement à une eau potable de meilleure qualité. On estime que 3,4 millions de personnes ont bénéficié de services de santé, et plus de 140 000 enfants souffrant d'une malnutrition modérée ou sévère ont reçu un traitement spécialisé. L'aide fournie dans tous les domaines aurait pu être plus importante si les ressources demandées dans le plan d'intervention stratégique des organismes humanitaires n'avaient pas été couvertes à 54 % seulement à la fin de 2014. Il sera d'une importance capitale que les donateurs augmentent leurs contributions en 2015.

## **V. Recommandations**

### **A. Mandat, configuration et composition**

71. Au cours des 12 derniers mois, la situation politique et les conditions de sécurité ont continué d'évoluer mais sans progrès concret en vue d'un règlement global du conflit. Les trois priorités stratégiques de la MINUAD restent donc inchangées.

72. Si actuellement les effectifs de la Force sont d'une manière générale déployés de façon à permettre à la mission de s'acquitter de son mandat et de ses priorités stratégiques, l'évolution des conditions de sécurité sur le terrain pourrait donner lieu à la fermeture de certaines bases d'opérations ou à leur transfert plus près des populations physiquement menacées. L'augmentation de la criminalité au Darfour a également eu des effets directs sur la composante militaire, contraignant celle-ci à allouer des ressources importantes à la protection des mouvements administratifs et des installations de la mission, parfois aux dépens de la protection de la population civile, qui est le rôle principal qui lui est assigné. Une étude sera donc réalisée au cours du deuxième trimestre de 2015 afin de déterminer si les capacités actuelles sont adaptées et de recommander, si nécessaire, les ajustements à apporter en termes de localisation et d'effectifs.

73. La mission doit encore ajuster et parfaire un certain nombre de changements concernant ses structures et la gestion, notamment l'établissement de rapports et d'analyse, la communication (à la fois interne et externe) et le recrutement à certains postes clés toujours vacants. Au cours des prochains mois, la MINUAD s'attachera à achever sa restructuration et à poursuivre l'amélioration de ses résultats en ligne avec ses trois priorités stratégiques.

## **B. Feuille de route pour le transfert des tâches à l'équipe de pays des Nations Unies**

74. Conformément au paragraphe 7 de la résolution 2173 (2014) du Conseil, la MINUAD s'est efforcée de définir les tâches qu'il était pertinent de transférer à l'équipe de pays des Nations Unies, comme suite à la révision de ses priorités stratégiques. À la suite des premières discussions qu'elle a eues sur ce sujet avec l'équipe de pays en décembre 2014 et janvier 2015, la mission a élaboré un tableau présentant la répartition des activités stratégiques et opérationnelles entre les deux entités. Ce tableau sera affiné au cours des deux prochains mois avec la participation de l'équipe de pays et sera présenté dans mon rapport en mai.

75. Il est prévu de procéder au transfert de certaines tâches de manière stratégique et pratique à court, à moyen et à long terme, en fonction des conditions de sécurité, des fonds disponibles et des capacités. Dès que la MINUAD et l'équipe de pays seront parvenues à un accord sur la matrice des tâches déjà identifiées, une évaluation objective de la capacité de l'équipe à les assumer sera effectuée, dont les résultats serviront de base à l'établissement d'une feuille de route réaliste. Toutefois, selon les premières indications, des problèmes fondamentaux liés à la sécurité et aux ressources financières et humaines, ainsi qu'au manque manifeste de moyens compte tenu des nombreux mandats confiés aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies dans tout le Darfour, pourraient se faire jour. Le Gouvernement, les donateurs et les autres acteurs devront intervenir en conséquence afin de permettre à l'équipe de pays d'assumer les tâches qui lui auront été transférées, afin que la MINUAD puisse continuer de se consacrer à ses priorités stratégiques révisées.

## **C. Stratégie de retrait**

76. Suite à la demande formulée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2173 (2014) et aux demandes faites à cet égard par le Gouvernement soudanais, au cours de sa visite sur le terrain, l'équipe d'évaluation et ses interlocuteurs soudanais ont convenu de créer un groupe de travail conjoint chargé de réfléchir à la stratégie de retrait de la MINUAD. Au cours de leurs rencontres, l'équipe d'évaluation et le Gouvernement ont débattu de la possibilité de mettre en œuvre cette stratégie par étapes, en commençant par une réduction immédiate des capacités militaires et autres de la mission dans les zones du Darfour relativement sûres et stables où la criminalité est le principal facteur d'insécurité. La réduction des effectifs de la mission dans les autres parties du Darfour interviendrait une fois que, au vu de critères précis, les conditions permettront de garantir que le Gouvernement soudanais est notamment en mesure d'assurer la protection de civils, de lancer les activités de relèvement des communautés touchées par le conflit et de faciliter le retour des déplacés, et que d'autres entités des Nations Unies auraient un accès satisfaisant et l'appui des donateurs.

77. À l'issue de nouvelles consultations tenues du 15 au 18 février 2015 à Khartoum, le Gouvernement soudanais, l'Union africaine et l'ONU ont adopté un projet de mandat pour le Groupe de travail, qui est chargé de mettre au point une stratégie de retrait qui permettrait un transfert progressif des tâches de la mission au Gouvernement et à l'équipe de pays, et d'indiquer les activités auxquelles il sera mis fin avec les conséquences que cela aurait en matière de protection des civils. Le Groupe de travail conjoint devrait commencer par étudier la situation au Darfour

dans tous ses aspects en mars 2015, et avoir terminé ses travaux en avril 2015 au plus tard. Un rapport sur la stratégie de retrait serait ensuite soumis au Gouvernement soudanais, à la Commission de l'Union africaine et au Secrétariat de l'ONU. Il serait alors soumis au Conseil de sécurité et au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine pour examen et adoption.

---